

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 28

OBJET :

**AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-58

L'an deux mil vingt-trois,
le : **Lundi 25 septembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et M. Stéphane CLOUET

Madame Maryse BRIANCEAU a été nommée Secrétaire de Séance.

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 qui ont été constatés au Compte Financier Unique 2022, soit :

- section de fonctionnement : 869 557,35 €
- section d'investissement : 742 859,30 €

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent en 2022 à :

- en dépenses : 858 464,04 €
- en recettes : 246 261,60 €
- soit un solde négatif de - 612 202,44 €

Il est rappelé que l'affectation des résultats doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Ce besoin est égal au total du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser. En 2022, ce total est égal à 130 656,86 €, il n'y a donc pas de besoin de financement à couvrir.

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

742 859,30 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

869 557,35 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2022 ainsi que cette affectation des résultats seront repris au budget supplémentaire 2023.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),***

***➤ APPROUVE l'affectation des résultats 2022 proposée
ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Philippe VAN-HOORNE